

# Les climats du vignoble de Bourgogne

## Patrimoine mondial et projets de territoire

Séverine WODLI  
Architecte des bâtiments de France  
Cheffe de l'UDAP 21



CLIMATS DU  
VIGNOBLE DE  
BOURGOGNE  
PATRIMOINE MONDIAL



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Les Climats du vignoble  
de Bourgogne  
inscrits sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2015



# Qu'est-ce qu'un Climat ?

## Un Climat

est l'expression bourguignonne du mot terroir

- Des **parcelles** de vignes précisément **délimitées et nommées depuis des siècles**
- Des **conditions géologiques et climatiques spécifiques**, donnant naissance à un cru particulier **pour chaque Climat**
- **Une hiérarchie des crus reconnue** dans le monde entier : Grand Cru, Premier Cru, Village





CLIMATS DU VIGNOBLE  
DE BOURGOGNE  
PATRIMOINE MONDIAL



# L'inscription des Climats ?

L'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco représente la **reconnaissance mondiale** :

- d'un site culturel unique façonné par l'homme depuis 2 000 ans
- d'un modèle de viticulture de terroir qui rayonne dans le monde entier
- d'un patrimoine bâti exceptionnel lié à la culture de la vigne et à son économie.

**Elle garantit la transmission aux générations futures de cet héritage unique.**

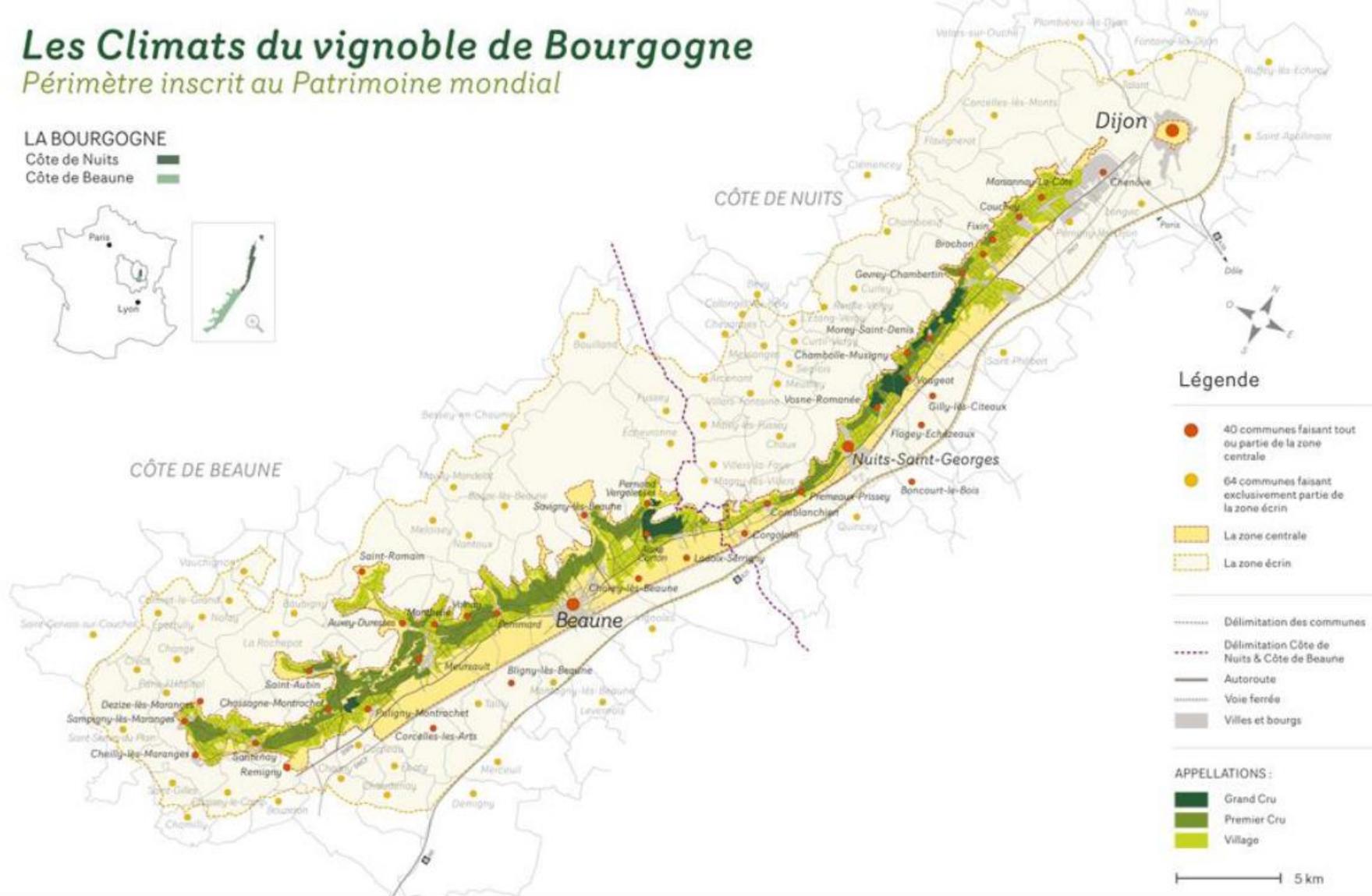
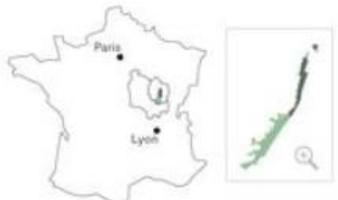




# Le périmètre inscrit

## Les Climats du vignoble de Bourgogne Périmètre inscrit au Patrimoine mondial

LA BOURGOGNE  
Côte de Nuits   
Côte de Beaune



### Légende

- 40 communes faisant tout ou partie de la zone centrale
- 64 communes faisant exclusivement partie de la zone écrivin
- La zone centrale
- La zone écrivin
- Délimitation des communes
- Délimitation Côte de Nuits & Côte de Beaune
- Autoroute
- Voie ferrée
- Villes et bourgs

### APPELLATIONS :

- Grand Cru
- Premier Cru
- Village

5 km



**2006-2015** : Elaboration de la candidature

Mise en place du comité scientifique et des commissions de gestion



# Retour sur la candidature

## Charte territoriale

### Mission climats de Bourgogne

#### PÔLE CITOYEN

/// ANIMATION / INFORMATION

##### Association

- 1 PRÉSIDENT, Aubert de Villaine
- 1 PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ, Guillaume d'Angerville
- 1 BUREAU ET UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### PÔLE POLITIQUE ET TECHNIQUE

/// PILOTAGE / ORIENTATION

##### Conférence territoriale

- 1 PRÉSIDENT : 3 CO-PRÉSIDENTS
- 1 représentant des professionnels du vignoble de Bourgogne
- Les 2 maires des villes de Dijon et de Beaune
- 9 VICE-PRÉSIDENTS (Représentant les collectivités et le monde viticole)
- LE PRÉFET DE BOURGOGNE ET DE CÔTE-D'OR
- LES MEMBRES

/// OPÉRATIONNEL / ACTION

##### Commission technique permanente

- DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COLLECTIVITÉS ET ORGANISMES VITICOLES
- RÉFÉRENTS DES COMMISSIONS DE GESTION

##### Comité scientifique

36 membres

##### 4 commissions de gestion thématiques

|  |   |
|--|---|
| Commission 1<br>Architecture<br>Urbanisme, Paysage | Commission 3<br>Tourisme<br>Médiation           |
| Commission 2<br>Environnement                      | Commission 4<br>Economie<br>Développement local |



CLIMATS DU VIGNOBLE  
DE BOURGOGNE  
PATRIMOINE MONDIAL

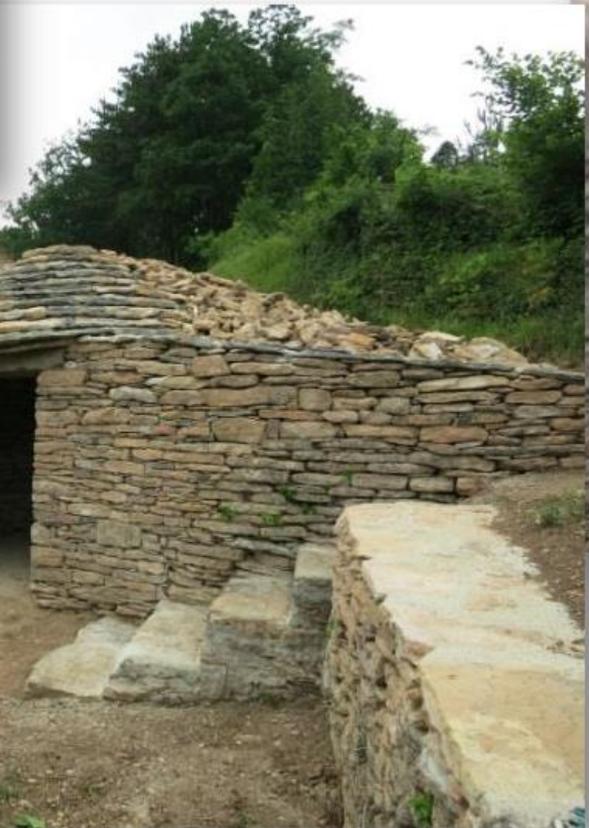


# Une diversité de patrimoine





# Une diversité de patrimoine



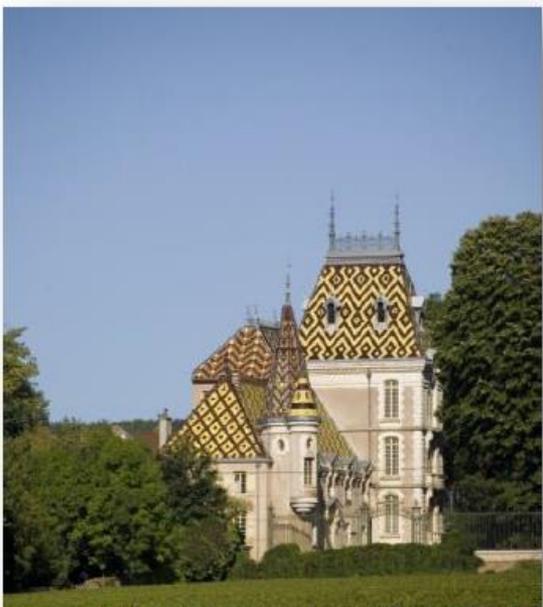


CLIMATS DU VIGNOBLE  
DE BOURGOGNE  
PATRIMOINE MONDIAL



Ministère  
de la Culture  
et de la Communication

# Une diversité de patrimoine





CLIMATS DU VIGNOBLE  
DE BOURGOGNE  
PATRIMOINE MONDIAL



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Ministère  
de la Culture  
et de la Communication

# Une diversité de patrimoine





CLIMATS DU VIGNOBLE  
DE BOURGOGNE  
PATRIMOINE MONDIAL

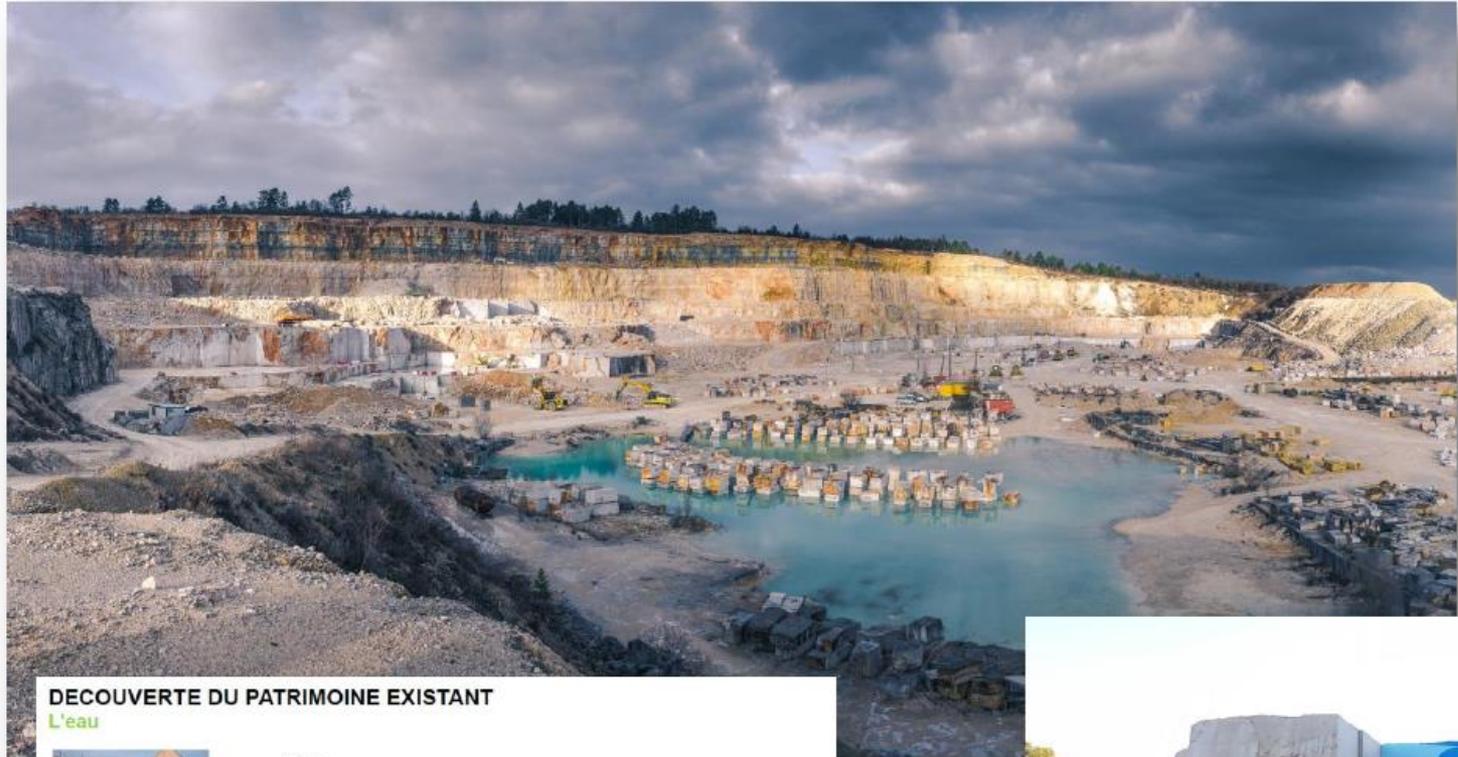


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Ministère  
de la Culture  
Communication

# Une diversité de patrimoine



# Une diversité de patrimoine

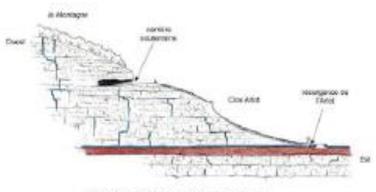


## DECOUVERTE DU PATRIMOINE EXISTANT

**L'eau**



Pharosaux - Phisy



Clos présente du site de Pharosaux-Phisy



Le Meuzin



Pharosaux - Phisy



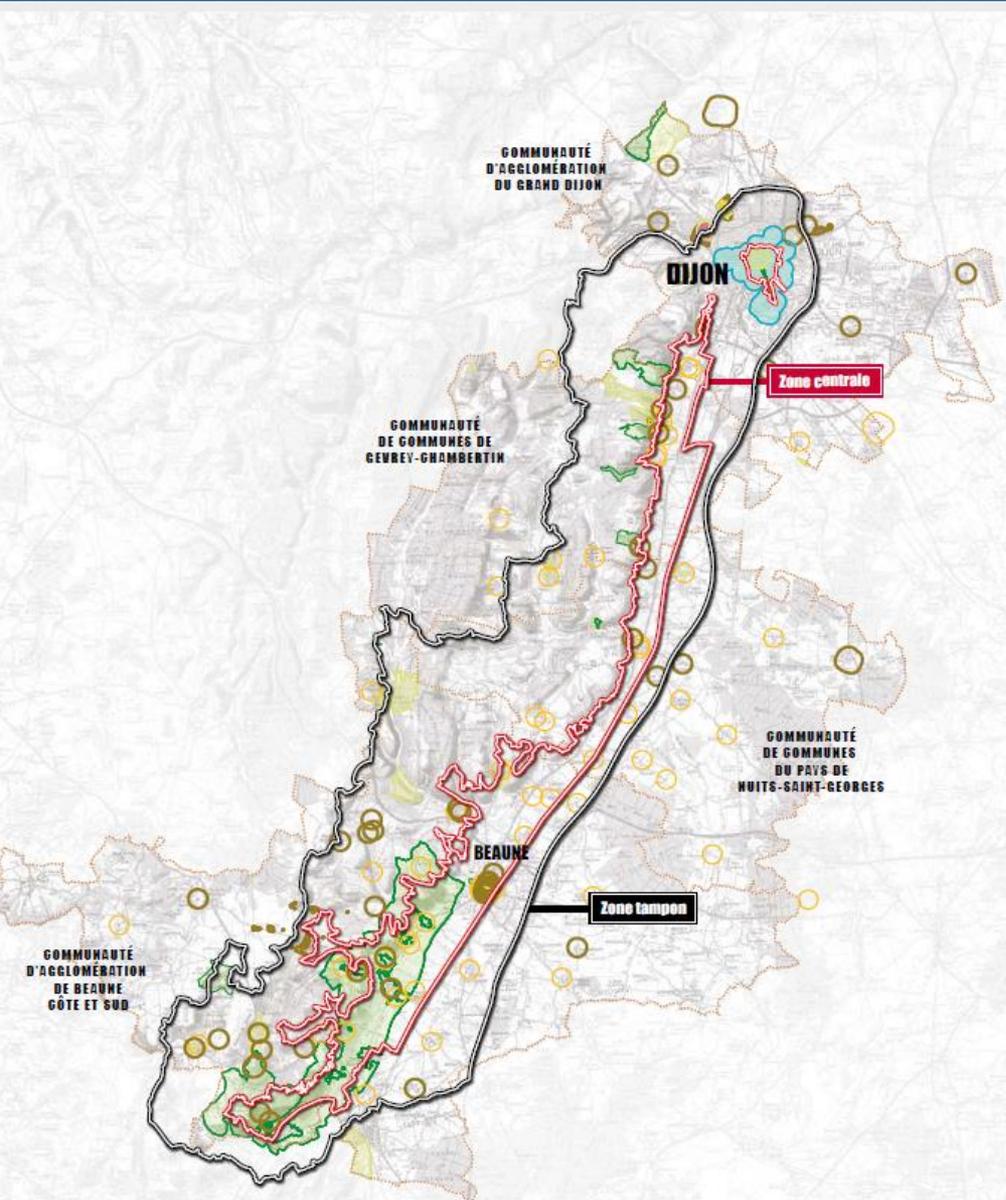
Ladon - Senigny



Street'Art on the Roc 2016



# Les notions-clés du Patrimoine mondial



## Bien

Aire terrestre ou maritime qui présente la valeur universelle exceptionnelle (monument, ensemble, site...).

## Zone tampon

Aire adjacente au bien, qui contribue à la protection, à la conservation, à la gestion, à l'intégrité, à l'authenticité et au caractère durable de la VUE.

Ne fait pas partie du bien mais les limites et les mesures de gestion doivent être évaluées et approuvées lors de la proposition d'inscription.

→ Ces zones font partie intégrante des lieux dont l'État partie s'engage à assurer la protection, la conservation et la gestion.

# Les notions-clés du Patrimoine mondial

## VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Le bien répond  
à un  
ou plusieurs  
des critères  
relatifs  
au patrimoine  
mondial

Le bien répond  
aux conditions  
d'intégrité  
(et, le cas  
échéant,  
d'authenticité)

Le bien satisfait  
aux  
prescriptions  
en matière  
de protection  
et de gestion

Illustration des trois piliers de la valeur universelle exceptionnelle telle que définie par la Convention du patrimoine mondial.  
Le bien doit satisfaire à l'ensemble de ces conditions pour être jugé présenter une valeur universelle exceptionnelle.

# Les notions-clés du Patrimoine mondial

## Les critères de la valeur universelle exceptionnelle pour les Climats du vignoble de Bourgogne

### **Critère (iii) : *Un témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle vivante***

Le géo-système des Climats du vignoble de Bourgogne qui associe le parcellaire des Climats, les villages de la Côte et les villes de Dijon et de Beaune, est un exemple remarquable de site viticole historique dont l'authenticité n'a jamais été remise en cause au fil des siècles et dont l'activité est aujourd'hui plus vivante que jamais. La vitalité de cette activité repose encore actuellement sur la transmission par les générations successives de pratiques expérimentées et l'accumulation depuis au moins dix siècles, de référentiels sur les savoir-faire viti-vinicoles. La différenciation des parcelles cultivées et des crus fut rendue possible par l'impulsion politique et commerciale des villes de Dijon et Beaune qui demeurent des centres actifs de la formation scientifique et technique ainsi que la représentation commerciale et institutionnelle. La différenciation s'accompagne de la mise en place progressive d'un corpus réglementaire dont l'aboutissement correspond à la création des appellations d'origine contrôlées (AOC) dans la première moitié du XXe siècle.

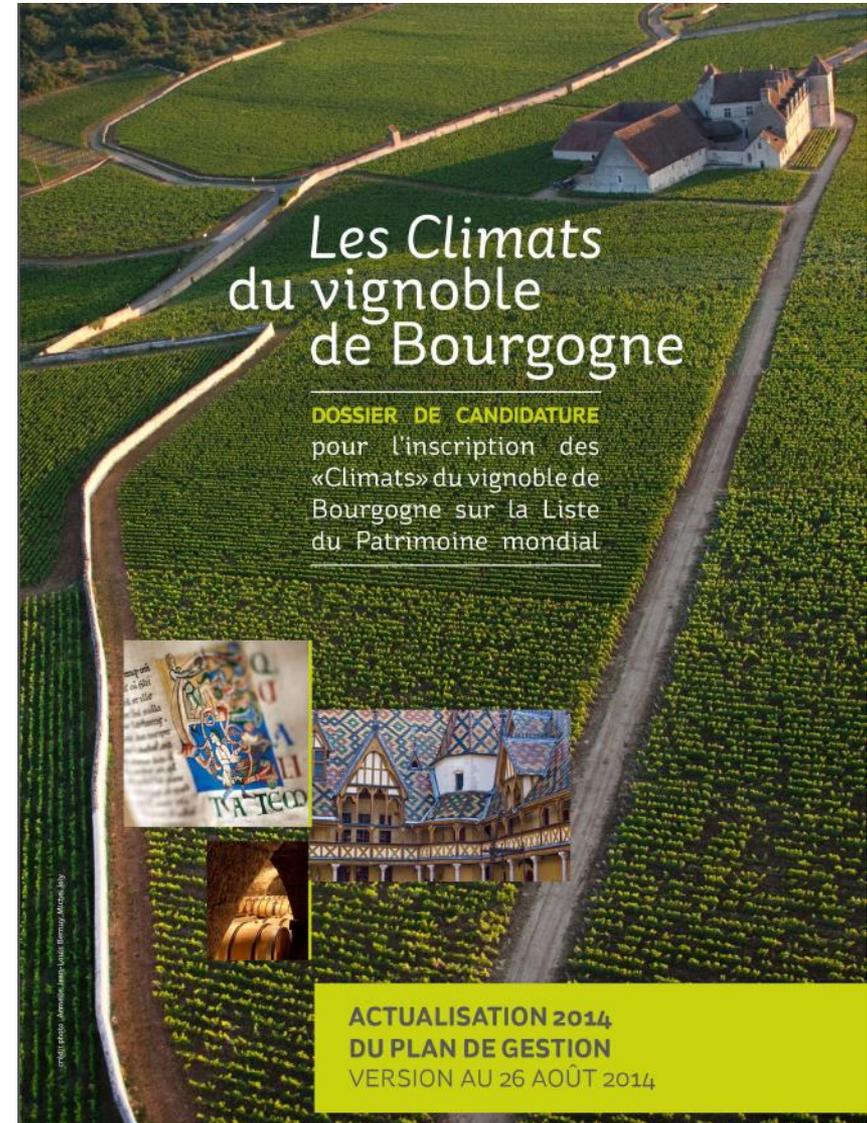
### **Critère (v) : *Un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire qui soit représentatif d'une culture ou de l'interaction humaine avec l'environnement***

Les Climats du vignoble de Bourgogne reflètent la construction historique d'un territoire viticole, dont le parcellaire est précisément délimité. Les Climats expriment le fait culturel unique par lequel une communauté humaine a choisi la référence au lieu (un Climat) et au temps (le millésime) comme marqueur de la qualité et de la diversité d'un produit hautement reconnu, issu de l'œuvre conjuguée du potentiel naturel et du travail des hommes.

# Les notions-clés du Patrimoine mondial

## Le plan de gestion

Il s'agit de la « feuille de route » des actions à mettre en place pour à la fois protéger le site et accompagner son développement économique et culturel d'une manière durable. Il exprime un réel **projet de territoire**. Il constitue un des enjeux de l'obtention de l'inscription et de sa pérennisation.



# Les notions-clés du Patrimoine mondial

## 1 – OBJECTIFS DE GESTION

Au regard de la déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle, la réflexion engagée sur le territoire au sein de Commissions techniques de gestion réunissant les techniciens des différentes structures gestionnaires, a défini les enjeux suivants qui représentent autant de problématiques pouvant, à moyen et long terme, affecter le Bien. Ces enjeux relèvent de la connaissance, de la sauvegarde, de la valorisation et du développement :

### POUR LA CONNASSANCE

1. **Amélioration des connaissances scientifiques et techniques sur le patrimoine naturel, culturel et paysager que constituent les Climats**
  - a) initier des programmes de recherche
  - b) collecter et organiser les données disponibles
  - c) partager et diffuser les informations

### POUR LA SAUVEGARDE

2. **Conservation/Maintien des Climats (critères d'intégrité et d'authenticité)**
  - a) maintien de la superficie et des délimitations
  - b) entretien des clos, murets et du patrimoine bâti
  - c) maintien de l'usage viticole
3. **Maintien de l'enveloppe bâtie des villes et villages, maîtrise du développement et lutte contre l'étalement urbain**
  - a) Préservation et mise en valeur des centres anciens
  - b) Valorisation et renouvellement des extensions urbaines existantes
  - c) Encadrement et maîtrise du développement urbain
4. **Maintien des caractéristiques architecturales et/ou urbaines traditionnelles et adaptation aux normes et besoins actuels**
  - a) respect des gabarits
  - b) respect des matériaux et colorimétrie
  - c) respect de la typologie du bâti

- 5) **Maintien et amélioration de l'environnement naturel et maîtrise du paysage du géosystème (coteau, hautes-cotes et plaine)**
  - a) maintien et développement de la biodiversité
  - b) maintien et amélioration des caractéristiques paysagères
  - c) maintien des points de vue/perspectives
  - d) préventions des risques
  - e) gestion des superstructures
6. **Valorisation du cadre de vie et adaptation aux besoins actuels**
  - a) gestion des entrées de ville
  - b) gestion de la publicité, des enseignes et des signalétiques
  - c) définition de typologies des nouveaux bâtis
7. **Maîtrise des pressions économiques : développement commercial, étalement des zones d'activités et développement des infrastructures**
  - a) gestion des zones commerciales
  - b) gestion des zones d'activité
  - c) gestion des carrières
8. **Maîtrise et traitement des effluents vinicoles et viticoles et réduction de l'impact des produits de traitement sur le milieu naturel (eau potable, eaux superficielles)**
  - a) amélioration des pratiques culturales
  - b) gestion des produits de traitement de la vigne
  - c) maîtrise, traitement et dépollution des effluents viti-vinicoles
  - d) réduction des impacts sur les ressources en eau potable
9. **Maîtrise des problématiques de ruissellement et d'érosion**
  - a) maintien de l'intégrité des terroirs
  - b) impacts sur les milieux aquatiques superficiels
  - c) impacts des apports d'eau claire parasite

### POUR LA VALORISATION

10. **Favoriser un tourisme durable et responsable garant de l'authenticité et de l'intégrité du Bien**
  - a) gérer les flux touristiques
  - b) développer une approche Qualité Tourisme
11. **Permettre l'appropriation par tous des valeurs universelles et des enjeux liés à la pérennisation des Climats**
  - a) Favoriser pour tous la découverte des Climats
  - b) Développer l'appartenance territoriale
  - c) Comprendre les enjeux liés à l'inscription et à la gestion du Bien
12. **Définir une véritable stratégie de destination touristique partagée, clairement identifiable**
  - a) Développer et conforter la mise en réseau des professionnels et les partenariats de projets
  - b) Partager la connaissance pour élaborer un discours scientifiquement valable et développer une communication homogène

### POUR LE DÉVELOPPEMENT

13. **Maîtrise du développement économique sur le territoire**
  - a) la typologie des activités
  - b) la gestion des flux et des déplacements
  - c) l'intégration urbaine et paysagère
14. **Mobilisation des acteurs économiques**

En corollaire, la réponse à chacun de ces enjeux est sous-tendue par **l'enjeu transversal de la formation** (métiers liés à l'entretien de l'architecture vernaculaire, métiers de la médiation, métiers liés à la conservation et à la gestion des écosystèmes, métiers de la viti-viniculture, etc.).

## 2 – ORIENTATIONS POUR UNE GESTION RAISONNÉE ET PARTAGÉE

**Enjeu 1 : Amélioration des connaissances scientifiques et techniques sur le patrimoine naturel, culturel et paysager que constituent les Climats**  
*Objectif a) initier des programmes de recherche*  
*Objectif b) collecter et organiser les données disponibles*  
*Objectif c) partager et diffuser les informations*

### OBJECTIF A) INITIER DES PROGRAMMES DE RECHERCHE

Si les paysages des côtes viticoles de Beaune et de Nuits ont déjà fait l'objet de nombreuses études, les Climats en tant que tels n'avaient pas encore donné lieu à un programme de recherches systématiques. La démarche de candidature pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne sur la liste du

patrimoine mondial a été l'occasion de pallier ce manque et à susciter l'engouement de la communauté scientifique locale.

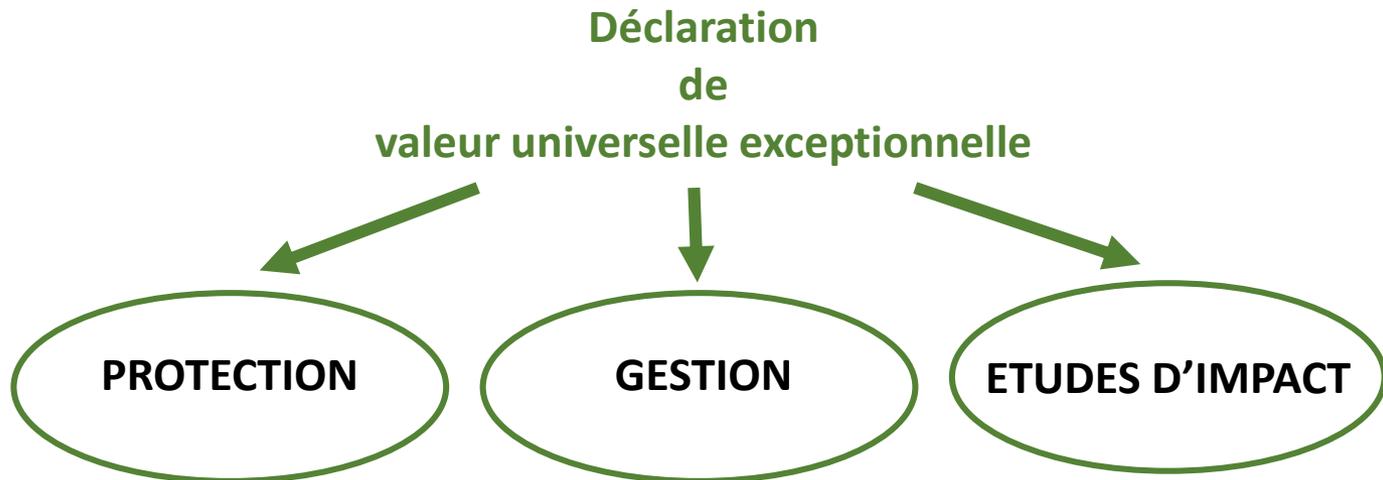
### Élaboration d'un programme de recherche dans le cadre de la définition du volet scientifique de la candidature.

L'approfondissement scientifique du dossier de candidature par la participation de personnalités qualifiées aux travaux d'un Comité scientifique

# Les notions-clés du Patrimoine mondial

## Rapport périodique

Rapport transmis tous les 5 ans par l'Etat français, garant de l'intégrité et de la conservation du bien devant le centre du patrimoine mondial



## Les dispositions relatives au patrimoine mondial dans la loi LCAP

### ➤ article L.612-1 du code du patrimoine

- La loi a permis de répondre aux engagements de la France vis-à-vis de l'UNESCO en traduisant en droit positif l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial
- Les outils permettant la protection des biens inscrits sont définis : la **zone tampon du bien et le plan de gestion** assurant la préservation de la valeur universelle du bien
- Les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial, leur zone tampon et leur plan de gestion sont **portés à la connaissance** de l'autorité compétente qui engage l'élaboration ou la révision d'un SCOT ou d'un PLU

## Les dispositions relatives au patrimoine mondial dans le décret du 29 mars 2017

Art. R.612-1 – « Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des biens reconnus en tant que biens du patrimoine mondial, l'État et les collectivités territoriales ou leurs groupements protègent ces biens et, le cas échéant, tout ou partie de leur zone tampon par l'application des dispositions suivantes :

- ✓ au titre du **code du patrimoine** : protection au titre des monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et leurs documents de gestion, abords de monuments historiques, notamment les périmètres délimités des abords, etc.
- ✓ au titre du **code de l'environnement** : sites classés, parcs nationaux, parcs naturels régionaux, etc.
- ✓ au titre du **code de l'urbanisme** : plans locaux d'urbanisme, schéma de cohérence territoriale, etc.

## **Les dispositions relatives au patrimoine mondial dans le décret du 29 mars 2017**

Deux articles du code de l'urbanisme ont été complétés :

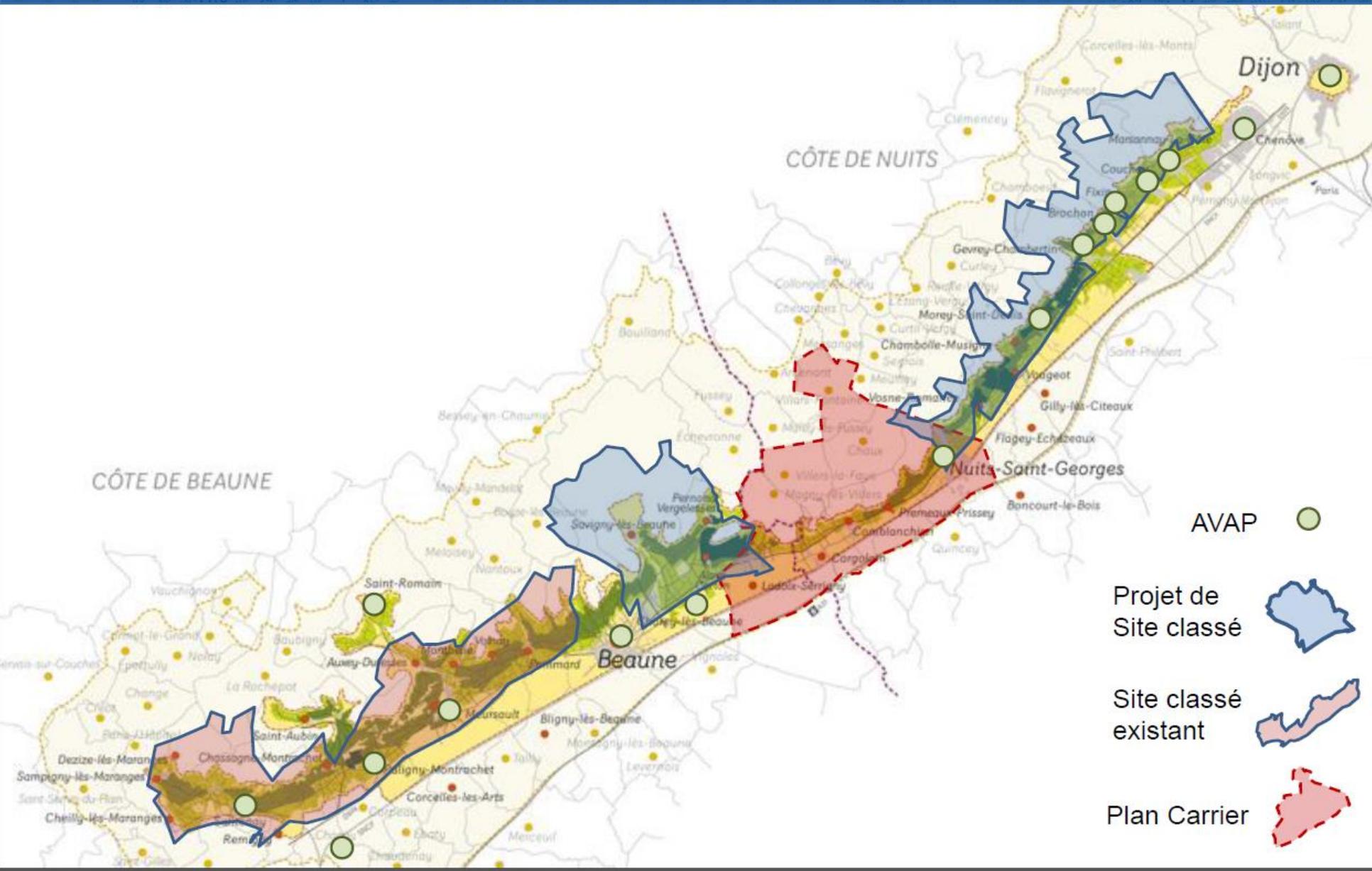
✓ **L'article R.141-6** relatif au document d'orientation et d'objectifs du SCoT a été complété par un alinéa ainsi rédigé :

**« Les documents graphiques doivent permettre d'identifier les biens inscrits au patrimoine mondial et leur zone tampon. »**

**L'article R. 151-53** relatif aux annexes du PLU :

**« 11° Les périmètres des biens inscrits au patrimoine mondial et de leur zone tampon mentionnés à l'article L.612-1 du code du patrimoine ; »**

# Les projets de protection en cours



# Les projets de protection en cours

## ➤ Aires de Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) :

Brochon, Chenôve, Couchey, Dijon, Fixin, Gevrey-Chambertin, Marsannay-la-Côte, Morey-Saint-Denis, Beaune, Nuits-Saint-Georges, Santenay, Puligny-Montrachet, Meursault, Chorey-lès Beaune, Chagny.

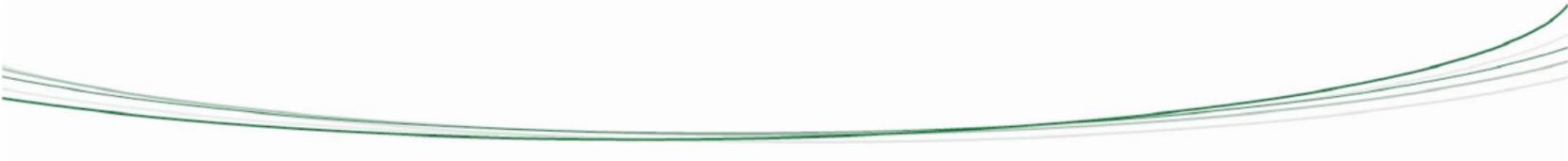


# Favoriser les études d'impact sur le patrimoine mondial

## Objectifs :

- Définir les impacts potentiels des menaces sur la Valeur universelle exceptionnelle (VUE)
- Mettre en place d'une veille territoriale sur les projets pouvant impacter la Valeur universelle exceptionnelle
- Evaluer les impacts des changements/développements sur la VUE des biens du patrimoine mondial culturel dans le cadre d'un processus plus large d'étude d'impact environnemental (EIE)

# Favoriser les études d'impact sur le patrimoine mondial



## ICOMOS

Guide pour  
les Evaluations d'Impacts sur le Patrimoine  
appliquées aux biens du patrimoine mondial  
culturel

Une publication du Conseil international des Monuments et des Sites  
Janvier 2011



International Council on  
Monuments and Sites

---

Conseil International  
des Monuments et des Sites

ICOMOS

A panoramic view of a valley with a village, vineyards, and rolling hills under a cloudy sky. The foreground is filled with rows of grapevines with autumn-colored leaves. The middle ground shows a village with a church spire, surrounded by fields and forests. The background features rolling hills and a cloudy sky.

**Merci pour votre attention**